



Date de génération de ce justificatif : 30/07/2026

Ce justificatif vous est adressé sous réserve d'incidents techniques et/ou de cas de force majeure

INDIGO EXPLOITATION – Modification(s) de société

Référence : L023710

Départements de publication : Ille et Vilaine

Annonce légale publiée le 16 février 2024 sur paysan-breton.fr

Evènement(s) : Modification(s) de société

SJFC
SOCIÉTÉ JURIDIQUE ET FISCALE
DE CHAMPAGNE
19-21 rue Denis Papin - 51100 REIMS
3 rue Jean Mermoz
51000 CHALONS EN CHAMPAGNE

INDIGO EXPLOITATION Société par actions simplifiée au capital de 20.000 €uros Siège social : 17 avenue d'Antrain 35560 BAZOUGES LA PEROUSE 452 151 962 R.C.S. Rennes Avis de dissolution En date du 26 décembre 2023, le président de la société INDIGO FINANCE, société par actions simplifiée au capital de 200.000 €, dont le siège social est situé ZA de la Croix Etêtée, Saint-Brice-en-Coglès à MAEN ROCH (35460), et immatriculée sous le numéro 330 200 643 R.C.S. RENNES, a : – Approuvé le projet de fusion et son annexe signé le 14 novembre 2023 avec la société INDIGO EXPLOITATION, aux termes duquel la société INDIGO EXPLOITATION a transmis à la société INDIGO FINANCE, l'ensemble de son patrimoine ; – Pris acte que, dès lors que la société INDIGO FINANCE a toujours détenue, depuis la date de dépôt au Greffe du projet de fusion, la totalité des actions représentant le capital de la société INDIGO EXPLOITATION : – Conformément aux dispositions de l'article L. 236-3 II du Code de commerce, il n'a pas été procédé à l'échange d'actions de la société INDIGO EXPLOITATION contre des actions de la société INDIGO FINANCE en rémunération de cette fusion, et en conséquence il n'y a pas lieu à augmentation du capital de la société INDIGO FINANCE ; – Conformément aux dispositions de l'article L. 236-11 du Code de commerce, cette fusion n'avait pas à être soumise à l'approbation de l'assemblée générale extraordinaire de la société INDIGO EXPLOITATION ; – Décidé que la fusion

JUSTIFICATIF DE PARUTION ANNONCE LÉGALE

— des sociétés INDIGO FINANCE et INDIGO EXPLOITATION étant définitive, la société —
INDIGO EXPLOITATION se trouvait dissoute de plein droit ce même jour, avec effet
rétroactif du 1er janvier 2023, sans qu'il soit procédé à aucune opération de liquidation.
Pour avis.

[Consulter cette annonce en ligne](#)